

## PROCÈS-VERBAL DE CONSEIL D'ÉCOLE

### ÉCOLE / RPI

NOM	<b>École primaire de Bellefois</b>	DATE DE LA RÉUNION
COMMUNE	Neuville de Poitou	15 janvier 2018

### Participants (☑ : présent , ☐ : excusé)

Représentants des parents d'élèves	Éducation nationale	Collectivités	Autres participants
Mme Corbet ( <i>tit.</i> )	<input checked="" type="checkbox"/>	<b>Présidente du SIVOS</b>	<b>DDEN</b>
M. Coupaye ( <i>tit.</i> )	<input type="checkbox"/>	Mme Saint-Pé	Mme Dilet
Mme Dercourt ( <i>tit.</i> )	<input type="checkbox"/>	<b>Vice président du SIVOS</b>	<b>Invités (en fonction de l'OJ)</b>
Mme Desobeaux ( <i>tit.</i> )	<input checked="" type="checkbox"/>	Mme Cases	
Mme Fradet ( <i>tit.</i> )	<input type="checkbox"/>	Mme Cottier	
Mme Rouzeau ( <i>tit.</i> )	<input type="checkbox"/>	<b>Représentant de la Mairie de :</b>	
Mme Souchaud ( <i>tit.</i> )	<input type="checkbox"/>	<b>Neuville-de-Poitou</b>	
M. Charrier ( <i>suppl.</i> )	<input checked="" type="checkbox"/>	M. Praud	
Mme Cordier ( <i>suppl.</i> )	<input checked="" type="checkbox"/>	<b>Saint-Martin-la-Pallu</b>	
Mme Darles ( <i>suppl.</i> )	<input type="checkbox"/>	M. Gelin	
Mme Lakomy ( <i>suppl.</i> )	<input type="checkbox"/>		
Mme Poisson ( <i>suppl.</i> )	<input type="checkbox"/>		
Mme Thomassin ( <i>suppl.</i> )	<input type="checkbox"/>		
M. Tocqueville ( <i>suppl.</i> )	<input type="checkbox"/>		
	<b>IEN</b>		
	Mme Jussaume		

Pour introduction, le président nomme une secrétaire de séance : Mme Lamoureux

### Ordre du jour

- 1 – Fonctionnement du conseil d'école
  - Démission de Mme Séverine POISSON
  - Approbation du dernier procès verbal
- 2 – Utilisation des moyens de l'école
  - Organisation du temps scolaire (rentrée 2018)

## 1. Fonctionnement du conseil d'école

### ★ Démission de Mme Séverine POISSON

Suite à un changement d'école, l'élève Jules Da Ascencao Poisson, fils de Mme Séverine Poisson a été radié de l'école de Bellefois à la fin de l'année civile 2017. Mme Poisson a donc présenté sa démission du conseil d'école.

Mme Poisson étant suppléante sur la liste, il n'est pas nécessaire de nommer un autre titulaire.

### ★ Approbation du dernier procès verbal

Après la correction d'une coquille (remplacement page 2 de « M. Melin » par « M. Gelin »), le procès verbal du conseil d'école du 14 novembre 2017 est approuvé à l'unanimité.

## 2. Utilisation des moyens de l'école

### ★ Organisation du temps scolaire (rentrée 2018)

Rappel du cadre réglementaire

L'organisation du temps scolaire est régie par les articles D521-10 à D521-12 du code de l'éducation. Le décret n°2017-1108 du 27 juin, offre la possibilité de déroger à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques.

Ces organisations dérogatoires devront faire l'objet d'une proposition conjointe de la commune ou de l'EPCI et du conseil d'école, transmise pour accord au directeur académique, après avis de l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription.

Les membres du Sivos, le représentant de la mairie de Neuville de Poitou, les enseignants et les parents d'élèves se sont exprimés sur un passage éventuel à une semaine de 4 jours d'école. Le Sivos ne souhaite pas changer l'organisation des horaires. M. Praud précise que le Sivos accorde toute sa confiance aux enseignants pour tenir compte des besoins des enfants. L'équipe enseignante ne souhaite pas non plus de changement d'organisation. Les parents d'élèves auraient aimé avoir davantage de temps pour consulter un plus grand nombre de parents (via l'organisation d'un sondage par exemple). Néanmoins, même si les retours obtenus ne sont pas unanimes, ils laissent entrevoir une large majorité pour une stabilité des horaires de l'école.

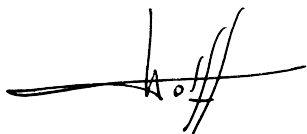
Par ailleurs, pour l'année scolaire 2018-2019, le Sivos déclare souhaiter conserver le dispositif des TAP identique au fonctionnement actuel.

Le vote qui a suivi donne les résultats suivants :

- Pour garder une organisation du temps scolaire identique à l'année scolaire 2017-2018 : 12 voix
- Contre : 0 voix
- Abstention : 1 voix

Fait à Bellefois, le 15/01/2018

Le président du Conseil d'École



La secrétaire de séance

